

Commune :
LABATHUDE (139)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 160A
Document vérifié et numéroté le 31/05/2021
APTGC du Lot
Par Sébastien MOVSESSIAN
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

PÔLE DE TOPOGRAPHIE
ET DE GESTION CADASTRALE
83 Rue Victor Hugo

46009 CAHORS CEDEX
Téléphone : 05-65-20-33-34

ptgc.lot@dgfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6483.

A _____, le _____

Section : AI
Feuille(s) : 000 AI 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 31/05/2021
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par SOTEC PLANS (2)
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (gérer rattaché par voie de rattachement à l'acte). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).

